

La réponse de la direction de l'IRD

L'IRD est engagé depuis maintenant un an dans un processus de redéfinition de ses ambitions, de son projet et de ses moyens qui va se concrétiser par la discussion collective puis l'adoption de son nouveau plan d'orientation stratégique à l'horizon 2030, début juillet 2016.

C'est le seul organisme public de recherche national, dont le siège ait été décentralisé hors Ile de France et installé à Marseille depuis 2008 (le siège de l'IFREMER est en cours de décentralisation à Brest). Ses laboratoires sont basés dans plusieurs universités, dont celle d'Aix-Marseille, et déploient leurs recherches dans toute la zone intertropicale et méditerranéenne, près de la moitié des effectifs de l'Institut étant répartis dans les pays en développement d'Afrique, d'Amérique Latine et d'Asie du Sud-Est ainsi qu'en Outre-Mer. L'objet même de cet établissement (le partenariat équitable avec les communautés scientifiques et d'enseignement supérieur des PED) à l'heure d'un monde durablement mouvant et instable, une double tutelle des ministères de l'enseignement supérieur/recherche et des affaires étrangères/ développement international en font un Institut singulier dans le paysage de la recherche française et francophone.

Parmi les réflexions qui ont contribué à préparer la révision du plan stratégique et la renégociation de son contrat d'objectifs avec l'Etat, une mission sur l'organisation et le fonctionnement de l'IRD a été réalisée par des experts externes à l'établissement qui ont effectivement rejoint par la suite la gouvernance de l'Institut. Ceux-ci n'ont pas fait une mission d'audit interne sur la gestion passée de l'établissement mais identifié les défis nouveaux auxquels l'IRD est confronté, souligné ses atouts et fait des propositions pour permettre à l'institution de faire face à ces nouveaux enjeux. Il s'agissait de conseiller le nouveau PDG dans la mise en place d'une nouvelle gouvernance dont l'économie générale a d'ailleurs fait l'objet d'un vote quasi-unanime au conseil d'administration du 10 juillet 2015.

Des nouvelles directions et départements ont été créés sur la base des priorités stratégiques arrêtés par la nouvelle gouvernance (dont le repositionnement du siège à Marseille dans une fonction de pilotage scientifique) et pour tirer les conséquences de la suppression, par décret de Décembre 2014, de l'Agence inter-établissement pour la recherche et le développement (AIRD) qui avait absorbé plusieurs directions et services de l'établissement.

Le renouvellement des cadres dirigeants a essentiellement concerné les responsables des nouvelles directions créées par la réorganisation dont les postes ont été ouverts à la mobilité interne et externe en juillet 2015 et donné lieu à des jurys de recrutement. Les nouveaux postes de directeurs ont été pourvus par des fonctionnaires de l'Etat ou d'établissements publics dont les rémunérations sont encadrées par les règles régissant leur corps d'origine.

La nouvelle organisation a logiquement généré des changements importants qui, à ce stade, concernent principalement les 200 agents situés au siège de l'IRD (sur les 2 300 que compte l'établissement et les 8.000 qui travaillent dans des laboratoires en co-tutelle de l'Institut). Elle a ainsi conduit à la suppression de directions, services ou missions et au redéploiement de certaines activités.

Ces évolutions sont intervenues dans un contexte qui faisait suite à différents événements comme le déménagement du siège parisien à Marseille de 2008, la création puis suppression de l'AIRD, qui ont pu alimenter les inquiétudes légitimes de certains agents, et notamment de ceux en contrats à durée déterminée. Le siège de l'IRD compte, en effet, une proportion non négligeable d'agents en CDD liée au renouvellement très important du personnel qui a suivi la délocalisation à Marseille.

Un plan de stabilisation des emplois pérennes est désormais lancé, qui devrait permettre d'offrir l'opportunité de poursuivre leurs fonctions dans des conditions stables à une cinquantaine

de ces contractuels. Ce plan constitue un effort sans précédent de la nouvelle gouvernance, particulièrement significatif dans le contexte budgétaire actuel du secteur public, pour ouvrir des perspectives à des personnes exerçant des fonctions indispensables au bon fonctionnement de l'établissement.

Un dispositif d'accompagnement des agents a été déployé et des informations sont diffusées régulièrement pour répondre aux questions qu'ils se posent (ex : aucune mobilité géographique ne sera imposée).

Le CHSCT-EP de l'Institut a, par ailleurs, souhaité faire appel à un expert agréé pour analyser les modifications des conditions de travail induites par le projet de réorganisation, compléter le dispositif en vigueur et faire des propositions de prévention des risques professionnels. Le cahier des charges de l'expertise, le périmètre de l'étude (qui concernera le siège mais aussi les agents relevant des centres de Bondy et Montpellier) et le choix du Cabinet ont été étroitement concertés entre la direction de l'établissement et les organisations représentatives du personnel. Sur la base du travail réalisé sur ce sujet et des propositions du Cabinet attendues d'ici l'été, la Direction proposera un plan de prévention des risques professionnels.

Bien conscient de l'importance du chantier, de l'impact sur la situation individuelle des agents, l'accompagnement au changement est un élément fort du projet d'établissement porté par la nouvelle équipe.

Il faut souligner que l'un des atouts de la localisation de l'IRD à Marseille est l'opportunité de renforcer les collaborations nouées de longue date avec les acteurs scientifiques et du développement du pourtour méditerranéen, avec lesquels nous travaillons à des solutions communes aux grands défis universels (Climat, Pandémies, Migrations...).

Une délégation régionale de l'IRD à Marseille est en cours de mise en place (jusqu'à les laboratoires IRD basés à Aix-Marseille continuaient de dépendre administrativement du centre de Montpellier), qui doit permettre de garantir un service efficace de proximité aux unités mixtes de recherche implantées en PACA. Elle facilitera l'insertion de l'Institut dans le tissu régional qui paradoxalement avait peu progressé depuis l'installation du siège en 2008.

Ainsi, l'un des événements phares de l'année pour l'IRD et ses partenaires, l'AMU et l'AFD, est la création en PACA d'un Campus international sur la coopération internationale et de développement, en étroite concertation avec les acteurs territoriaux : son premier volet sera une Ecole d'Été des Objectifs du développement durable (ODD), qui aura lieu du 8 au 13 juillet à Marseille. Il s'agira pour les participants de questionner et comprendre les enjeux universels liés aux ODD dans le cadre d'une réflexion partagée Nord/Sud, et de permettre aux professionnels du développement de rencontrer des scientifiques et experts de renommée internationale.

Dans le même esprit, l'IRD accueillera à Marseille les 28- 29 Septembre le seul événement prévu, hors Ile de France, dans le cadre des manifestations du 350ème anniversaire de l'Académie des sciences qui se tiendra au MUCEM sur le thème « Les savoirs en action pour le co-développement en Méditerranée ».

A moyen terme, l'objectif est de faire de la façade méditerranéenne de notre pays le pôle de référence pour la formation des cadres de haut niveau des pays francophones (au sens large qui dépasse le seul aspect purement linguistique) sur les sujets clés de l'agenda international du développement durable et humain.